

## CHARTRE DES COMITÉS DE QUARTIER

Soucieuse d'encourager les habitants à être des citoyens acteurs de la vie de leur commune et de développer une démocratie participative, la Ville de Ris-Orangis a créé, dès 1995, les Comités de quartiers.

Au plus proche du lieu de vie des habitants, les Comités sont des espaces d'échanges, créateurs de lien social pour l'amélioration du cadre de vie, la valorisation et la promotion de chacun des quartiers de la ville.

Apolitiques, ils sont guidés par les valeurs de la République, de la Démocratie et de la Laïcité.

Ils ne se substituent pas au Conseil Municipal, dont la composition est arrêtée au suffrage universel direct, donnant aux élu-es la légitimité de décider pour les affaires de la commune. Mais ils peuvent se faire les relais des attentes ou des difficultés rencontrées dans les quartiers par les habitants auprès du Maire ou de son représentant.

Depuis leur création, ils se sont développés et sont présents sur l'ensemble du territoire communal à travers les 10 Comités existants.

Les Comités doivent être, plus encore qu'hier, des lieux de convivialité et de rencontre entre voisins, afin de lutter contre l'individualisme et l'isolement.

Instances d'animation de la vie de leur quartier, les Comités doivent répondre aux attentes du plus grand nombre et être source de propositions et d'innovations pour développer toujours davantage le lien social et mettre en œuvre les conditions du « *bien vivre ensemble* ».

Instances de bienveillance pour l'amélioration du cadre de vie, ils se font le relais des attentes des habitants et des difficultés rencontrées. La Municipalité reste vigilante à leurs préoccupations et étudie les réponses à apporter en tenant compte des projets engagés, des limites budgétaires et des droits à la propriété privée.

Instances de démocratie, les Comités ont à cœur de développer le dialogue au sein de leur quartier avec l'ensemble des habitants sans discrimination aucune, et d'encourager chacun à être un citoyen acteur de la vie locale.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les Comités et la Municipalité réaffirment ensemble l'importance de pérenniser ces instances, et s'engagent à en respecter le fonctionnement et à assurer les moyens nécessaires à leur action tels que précisés dans la présente Charte élaborée collectivement.

## **COMPOSITION**

Chaque Comité de quartier est composé d'habitants qui concourent à la vie du quartier afin d'améliorer le « *vivre ensemble* ».

## **RÔLE DES COMITÉS DE QUARTIER**

Chaque Comité de quartier est un lieu d'écoute, d'expression, de concertation, de suggestions et d'initiatives sur tous les aspects de la vie du quartier.

C'est un espace :

- De propositions de projets favorisant le lien social et la convivialité.
- D'encouragement des habitants à être acteur de la vie du quartier.
- D'initiatives sur les questions concernant le quartier. Le Comité est à même de recevoir les suggestions et doléances des habitants du quartier, d'en faire un projet, de le travailler avec les habitants, de le proposer au Service Vie des Quartiers qui en référera aux élus.
- De relais, au service du « *mieux vivre* » des habitants dans leur quartier. Chaque Comité fait remonter les attentes auprès de la Municipalité et des acteurs de quartier en participant à la Commission Cadre de Vie et au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CLSPD.
- De réflexion, grâce à la transmission à la Municipalité, par l'intermédiaire du Service Vie des Quartiers, des comptes-rendus de réunions et de bilans annuels d'activité.

La Municipalité peut, à l'initiative des élu-es, inviter à ses commissions institutionnelles des représentants des Comités chaque fois que des questions concernant leur champ de compétences peuvent être débattues (vie de quartier, environnement, urbanisme, sécurité...).

## **REPRÉSENTATION**

Chaque comité de quartier élit parmi ses membres, à bulletin secret pour un mandat de 2 ans renouvelable 1 fois, un référent, un trésorier, un secrétaire, un correspondant cadre de vie et éventuellement des adjoints pour chacun d'eux. Toute personne ayant un mandat politique ne peut se présenter pour garantir le caractère apolitique des Comités.

Les rôles sont les suivants :

- Référent-e : Il/elle anime la vie du Comité, convoque les réunions et s'assure que les décisions soient prises démocratiquement et que le compte-rendu de chaque réunion soit transmis au Service Vie des Quartiers. Il/elle est par ailleurs responsable de la représentation de son comité au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance-CLSPD et autres réunions, en déléguant si besoin.
- Trésorier-e : Il/elle suit les comptes du Comité, tient à jour un tableau de bord des dépenses et des recettes, afin que les membres du Comité soient informés de la situation budgétaire lors des réunions et avant d'engager de nouveaux projets.
- Secrétaire : Il/elle prend des notes pendant les réunions et rédige les comptes-rendus à envoyer au Service Vie des Quartiers.
- Correspondant-e Cadre de vie : Il/elle participe aux travaux de la commission « cadre de vie – petits travaux », suit le traitement des signalements et en informe le Comité.



## **MOYEN DE FONCTIONNEMENT**

Chaque Comité est crédité, par la Ville, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

L'Association Mieux Vivre Ensemble à Ris-Orangis - AMVERO, composée des représentant-es élu-es à l'Assemblée Générale, a pour objet de centraliser la gestion des fonds alloués aux Comités de quartier, avec l'aide des trésoriers de chaque Comité. Le trésorier de l'AMVERO remet les fonds demandés sur la base de justificatifs du budget prévisionnel.

## **FONCTIONNEMENT**

Les Comités de quartier bénéficient de l'appui de l'élue en charge de la vie des quartiers. Chaque année, cet-te élu-e rencontre chaque Bureau pour évoquer le bilan de l'année écoulée et les projets à venir.

Le Service Vie des Quartiers apporte à chaque Comité son soutien pour :

- Le montage de projets,
- Le soutien logistique,
- La communication.

Chaque Comité lui remet, tous les 2 mois, le programme de ses activités afin de faciliter ses interventions (organisation, communication,...).

Chaque Comité de quartier se réunis 4 fois par an minimum, et en atteste par la tenue des comptes-rendus qu'il transmet au Service Vie des quartiers sous un délai de 15 jours.

## **DÉVELOPPEMENT DES COMITÉS**

Chaque Comité doit avoir un souci d'ouverture au plus grand nombre de personnes du quartier tout en veillant à la meilleure représentativité de l'ensemble de la population. Pour ce faire, il recherche régulièrement l'adhésion de nouveaux membres.

Avec le soutien du Service Vie des Quartiers, il favorise le développement et la pérennité des comités existants dans chacun des quartiers.

## **LIMITES GÉOGRAPHIQUES**

Les modifications des limites géographiques sont du ressort de la Municipalité qui les définit en concertation avec les représentants des Comités de quartier.





**Aunette Brossolette,**

**Moulin à Vent,**

**Ferme du temple,**

**Mairie Hameaux,**

**Marie Blanche,**

**Clos Langlet,**

**Le Village,**

**Orangis,**

**Reno Gare Oiseaux,**

**Grand Bourg,**

**Stéphane RAFFALLI**  
**Maire de Ris-Orangis**  
**Conseiller départemental de l'Essonne**

